Formulaire Equipes de Soins Spécialisés
Demande de financement en cas de non-respect du cahier des charges

A- Demande de financement dérogatoire

Nom de l'ESS
ESS cancérologie 37
Territoire/département couvert par l'ESS
Départementale et territoires limitrophe
Numéro FINESS (si déjà attribué)
Composition de l'équipe
6 sur les 10 oncologues du département composent cette ESS plus un médecin urgentiste gériatre et une IPA.
Avancement du projet / maturité : lettre d'intention, projet de santé, équipe existante, actions déjà initiées
Projet de santé validé par l'ARS
Check-list du cahier des charges : identifier ce qui sort du cadre

Monospécialité	
Territoire non couvert par une ESS de la même spécialité	
Atteinte du seuil d'adhérents	
Au moins 10 médecins libéraux adhérents	X
Coopération avec les autres acteurs du territoire	
ESS constituée sous le régime association loi 1901	

Contexte territorial (en terme d'offre de soins), nombre et type d'ESS sur le territoire, éléments chiffrés pertinents, partenaires mobilisés (coopérations mises en place)

En Centre Val de Loire, la population est plus âgée que la moyenne nationale ; la démographie médicale est en souffrance ce qui allonge les délais de prise en charge et ce qui dégrade les parcours de soins.
En 2022, on comptait 69 oncologues dont 3 en option oncohématologie, 30 en option médicale et 36 en radiothérapie. La densité était de 2.7 oncologues pour 100 000 habitants ce qui place la région avant dernier par rapport aux autres régions.
Que ce soit chez l'homme ou la femme, le nombre de cas incidents a augmenté :

- De 124 290 cas en 1990 à 245 610 cas en 2023 pour l'homme
- De 91 840 cas en 1990 à 187 526 cas en 2023 pour la femme.

Au cours de l'année 2023, le CORT 37 a réalisé 26 000 séances de radiothérapie ainsi que 9000 consultations. En parallèle, sa patientèle augmente annuellement de 1000 nouveaux patients.

Aux vues de l'augmentation du nombre de cas incidents de cancers et du faible nombre de spécialistes, la mise en place de parcours, des consultations avancées, de formations, d'astreintes téléphoniques permettront à améliorer l'accès aux soins et la qualité des services.

L'ESS aspire à structurer l'offre de 2nd recours pour la spécialité. Le projet vise à améliorer la coordination des médecins spécialisés en oncologie en développant le réseau territorial des Professionnels de Santé. Les objectifs poursuivis permettront d'améliorer l'accès aux soins spécialisés pour les patients en proposant une organisation de parcours en cancérologie via un système de gradation. Le projet de consultations avancées dans des territoires semi-ruraux dont certains classés en ZAC permettra d'améliorer la répartition de l'offre ainsi qu'une meilleure orientation du patient avec un délai de prise en charge optimal. Il prévoit également la mise en place de la télé-expertise et la création d'une astreinte téléphonique.

L'ESS propose des actions qui permettront de structurer l'offre de 2nd recours dans son domaine d'activité en créant un partenariat avec les différents acteurs (CPTS, MSP, CHRU, établissements de soins, Oncocentre, DAC, SSR, soins palliatif, structure de recherche, les professionnels de santé libéraux…).

Eléments complémentaires :

Il est prévu dans un premier temps :

- De créer un réseau de téléexpertise en cancérologie,
- De proposer des consultations avancées, des formations transversales médicales et paramédicales,
- D'améliorer les parcours des patients de cancérologie pendant le traitement en optimisant l'accès et la pertinence de l'hospitalisation conventionnelle,
- De créer des réunions de concertation pluridisciplinaires de recours,
- D'organiser une astreinte téléphonique en cancérologie.

D'autres actions sont envisagées ensuite comme l'aide au sevrage tabagique des patients en cancérologie, développer de la recherche clinique, la coordination des soins palliatifs, développer la prise en charge ambulatoire des patients en HAD.

Avis CPN